



DÉLIBÉRATION N°2021-60

FORUMS ET PRIX LITTÉRAIRE DES LYCÉENS ET APPRENTIS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 2021-2022

Le mercredi 8 décembre 2021 à 10h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE - Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD –
Josy CHAMBON - Michaël DIAN - Adeline DUMON - Richard GALY - Sophie JOISSAINS –
Michel KELEMENIS - Bénédicte LEFEUVRE - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI Elodie PRESLES – Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Jean-Sébastien STEIL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:

Chantal EYMEOUD a donné sa procuration à Sabrina AGRESTI-ROUBACHE

Bruno GENZANA a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD

Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

Virginie PIN a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade.

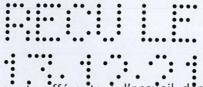
VU la délibération de ce jour portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2022,



- Que la Région a placé au cour de son projet l'action culturelle en faveur des lycéens et apprentis pour les rapproche de la lecture et a confié à l'Agence Régionale du Livre la conduite d'une opération « Prix littéraire des Lycéens et Apprentis de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur »,
- Qu'il entre dans les missions d'Arsud de valoriser les politiques régionales et accompagner les agences régionales dans la réalisation de leurs projets en coorganisant les manifestations développées dans ce cadre,
- Que la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 et les mesures évolutives qui s'ensuivent, ou toute autre mesure sécuritaire, pourraient empêcher la tenue des deux forums et de la journée festive de remise du Prix littéraire 2022,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'organiser à l'initiative de la Région Sud et en collaboration avec l'Agence Régionale du Livre, deux forums de rencontres avec les auteurs pour les lycéens et apprentis composant le jury, le 24 novembre 2021 à l'amphithéâtre de la Verrière Cité du Livre à Aix-en-Provence, le 02 février 2022 au Pré des arts à Valbonne, et la remise du Prix le mardi 24 mai 2022 à l'auditorium du Palais du Pharo à Marseille,
- De l'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'Agence régionale du Livre,
- Qu'Arsud puisse prendre en charge la captation et la retransmission en direct, la conception, le montage vidéo / post production et la réalisation d'un support de diffusion numérique pour la restitution des contenus,
- De prévoir la prise en charge d'une version numérique des forums et/ou de la remise du Prix en cas d'impossibilité de réalisation en présentiel; réalisation de tournage en direct sur plateau et en différé; développements numériques nécessaires à l'intégration de l'ensemble des contenus -restitutions des prises de paroles des jurés et des auteurs- grâce notamment à la création de pages HTML, la création de renvois, d'une carte interactive, droits d'auteurs ou voisins afférents et autres redevances éventuelles, etc,
- Qu'Arsud puisse intervenir en apport technique sur l'aménagement des lieux d'accueil avec la direction du lieu, gradins, stands, scènes et régie,
- Qu'Arsud puisse prendre en charge la réalisation scénographique de la fête de remise des prix,
- Qu'Arsud puisse prendre en charge les frais liés à l'aménagement et à la décoration d'espaces pour la réalisation d'ateliers et de spectacles destinés à animer la journée de remise des prix dont l'achat de supports destinés aux expositions des élèves,
- De prendre en charge les frais liés à la restauration et à l'accueil des participants en passant éventuellement par des associations d'insertion ou encore des établissements de formation en hôtellerie-restauration,



- De prendre en charge l'ensemble des couts afférents à l'accueil des lycéens et apprentis, particulièrement les besoins en matériels sanitaires (gel hydroalcoolique, masques...) et de prévention,
- De prendre en charge l'ensemble des coûts afférents à la mise en œuvre des obligations et recommandations sécuritaires, notamment celles relevant du plan Vigipirate (équipe de sécurité, matériel spécifique, éléments visuels de types badges et bracelets...),
- Qu'Arsud puisse prendre en charge la prestation de l'animateur de la remise de Prix et désigner les artistes et intervenants chargés de l'animation de la journée du Prix après avis du service action culturelle de l'Agence Régionale du Livre,
- D'autoriser Monsieur Laurent GENRE, détenteur de la licence d'organisateur de spectacles au sein d'Arsud, à signer les contrats de travail des intermittents avec les artistes et techniciens ainsi que les contrats de cession,
- De déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique Territoriale pour les agents d'Arsud concernés par cette opération, lesquels pourront à ce titre être remboursés pour les frais d'hébergement et de restauration aux frais réels sur présentation de justificatifs dans la limite de 100 € TTC par nuitée (petit déjeuner compris) et 25 € TTC par repas (midi et/ou soir).

Les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011, 012 et 065 du budget d'Arsud.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité. Fait à Bouc-Bel-Air, le 08 décembre 2021

> **Le président du Conseil d'Administration** Monsieur Michel BISSIÈRE